

Canal du Centre

L'existence d'un poste central 0 810 187 383 facilite la navigation : vous appelez avant votre départ et l'écluse sera préparée (suivant votre éloignement de l'écluse prévenez avec un délai raisonnable). Si vous vous arrêtez sans avoir prévenu (un coup de cœur pour un coin sympa), pensez à appeler le poste central.

C'est le seul canal qui comporte, pour chacune des écluses, hormis celles à bollards flottants, un ensemble de quatre commandes à tirettes (deux à chaque extrémité du sas). Equipement totalement inutile et dispendieux.

- (1) Les écluses de plus de 5m de chutes sont équipées de bollards flottants mais elles sont délicates, pour ne pas dire dangereuses, en montant : il faut passer une amarre sur le bollard flottant puis ensuite avancer le bateau jusqu'à la tirette située près des portes amont ; l'action sur la tirette n'est pas simple car située dans un emplacement d'échelle elle est coudée pour rejoindre la commande placée en décalage sur le bajoyer. Le flot du sas peut être violent et pousser le bateau vers le bajoyer opposé.

Pour les autres écluses les bollards ne sont pas signalés par un trait de peinture mais ils sont placés, en règle générale, à distance correcte du bord du sas. Toutefois dans certaines écluses il manque un bollard auprès des portes amont pour pouvoir écarter les bateaux en éclusant à plusieurs. Il manque également des bollards à proximité des tirettes de commandes.

A vous d'enrichir ce document en informant www.anpei.org

Pour plus de précision sur les Ports et Haltes avec amarrages payants voir "Le Guide du Plaisancier" édité chaque année par le magazine Fluvial en partenariat avec l'ANPEI. Pour contribuer à mettre à jour ce guide voir www.anpei.org.

(*) Observations

Le franchissement des écluses implique des équipements adaptés :

- *Un accostage/amarrage disponible à l'amont et à l'aval de chaque écluse*
- *Un trait de peinture sur le bajoyer pour repérer le bollard depuis le sas*
- *Des bollards accessibles depuis le pont du bateau*
- *Des bollards disposés de façon à écluder plusieurs bateaux sans qu'ils risquent de se heurter*
- *Une échelle pour la sécurité*

La pratique de la plaisance fluviale implique que dans chaque bief les bateaux puissent accoster et s'amarrer librement. Ce qui suppose une configuration de la berge et un tirant d'eau corrects.

ASSOCIATION NATIONALE des PLAISANCIERS en EAUX INTERIEURES

Association créée en 1985 & régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

www.anpei.org

PK	Ecluse/Bief	Observations (*): équipement des écluses, des zones d'attente aval et amont, présence d'accostage/amarrage libre dans les biefs
		Amarrage sur bollard
		Aval : un ponton d'attente, faible longueur, peu pratique
5	1 Digoïn	
		Amont : bord empierré et en pente, si possible il est préférable d'attendre la préparation de l'écluse en restant sur le pont-canal
4		Digoïn, port payant
113-112		
		Embranchement Rigole de l'Arroux interdit
111-108		
		Aval :
	26 Bessons	
		Amont :
107-105		
		Aval :
	25 Mont	
		Amont :
104		
		Aval :
	24 Quarés	
		Amont :
		A l'amont de l'écluse 24 on peut accoster (pour ceux qui préfèrent le calme car l'amarrage au quai de Paray le Monial est proche de la route)
103		
		Amarrage sur quai
102		Paray le Monial, port payant
		Aval :
	23 L'Hyron	
		Amont :
101-96		
		Aval :
	22 Volesvres	
		Amont :
95		
		Aval :
	21 Haillers	
		Amont :
94-92		
		Aval :
	20 La Gravoine	
		Amont :
91-89		
		Aval :
	19 Digoïne	
		Amont :
88-87		
		Aval :

ASSOCIATION NATIONALE des PLAISANCIERS en EAUX INTERIEURES

Association créée en 1985 & régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

www.anpei.org

PK	Ecluse/Bief	Observations (*): équipement des écluses, des zones d'attente aval et amont, présence d'accostage/amarrage libre dans les biefs
	18 Thiellay	
		Amont :
86		
		Palinges, amarrage
85-83		
		Aval :
	17 Montet	
		Amont :
82		Génélard (port payant ? tarification en cours)
		Aval :
	16 Génélard	
		Amont :
81-79		
		Aval :
	15 Civry	
		Amont :
78-76		
		Aval :
	14 Ciry	
		Amont :
75-74		
		Aval :
	13 Azy	
		Amont :
73		
		Aval :
	12 Four	
		Amont :
71-68		
		Aval :
	11 Vernois	
		Amont :
		Aval :
	10 Chavannes	
		Amont :
67-65		
64		Montceau les Mines, port payant
		Aval :
	9 Montceau	
		Amont :
63-62		
		Aval :
	8 Mireaux	
		Amont :
61		Blanzay, amarrage
60		

ASSOCIATION NATIONALE des PLAISANCIERS en EAUX INTERIEURES

Association créée en 1985 & régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

www.anpei.org

PK	Ecluse/Bief	Observations (*): équipement des écluses, des zones d'attente aval et amont, présence d'accostage/amarrage libre dans les biefs
		Aval :
	7 La Roche	
		Amont :
59		
		Aval :
	6 Brûlard	
		Amont :
58		
		Aval :
	5 Planche Calard	
		Amont :
57-56		
		Aval :
	4 Parizenot	
		Amont :
55-54		
		Aval :
	3 Favée	
		Amont :
		Aval :
	2 Brenots	
		Amont :
53		
		Aval :
	1 Océan	
		Amont :
		Accostage possible en amont de l'écluse au calme
52		Amarrage avant le pont devant les locaux du service navigation
51		
		Accostage possible sous les platanes
50-49		
		Amont :
	1 Méditerranée	
		Aval :
		Amont :
	2 Charmois	(1)
		Aval :
		Amont :
	3 Fourneau	(1)
		Aval :
48		
		Amont :
	4 Ravin	(1)
		Aval :
		Amont :
	5 Forges	

ASSOCIATION NATIONALE des PLAISANCIERS en EAUX INTERIEURES

Association créée en 1985 & régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

www.anpei.org

PK	Ecluse/Bief	Observations (*): équipement des écluses, des zones d'attente aval et amont, présence d'accostage/amarrage libre dans les biefs
		Aval :
47-46		
		Amont :
	6 Motte	(1)
		Aval :
		Amont :
	7 Rocher	
		Aval :
		Amont :
	8 L'Abbaye	(1)
		Aval :
45		St Julien sur Dheune, amarrage (attention la proximité des écluses fait varier le niveau)
		Amont :
	9 Moulin St-Julien	(1)
		Aval :
44		
		Amont :
	10 Chez le Roi	(1)
		Aval :
43		
		Amont :
	11 Villeneuve	
		Aval :
42		
		Amont :
	12	
		Aval :
41		
		Amont :
	13	
		Aval :
40		
		Amont :
	14	
		Aval :
39		
		Amont :
	15	
		Aval :
38		
		Amont :
	16	
		Aval :
37		
		Amont :

ASSOCIATION NATIONALE des PLAISANCIERS en EAUX INTERIEURES

Association créée en 1985 & régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

www.anpei.org

PK	Ecluse/Bief	Observations (*): équipement des écluses, des zones d'attente aval et amont, présence d'accostage/amarrage libre dans les biefs
	17	
		Aval :
36		
		Amont :
	18	
		Aval :
35-34		
		Amont :
	19	
		Aval :
33		St Léger sur Dheune, port payant
32,5		Amarrage sur bollard
		Amont :
	20	
		Aval :
31		
		Amont :
	21	
		Aval :
30		
		Amont :
	22	
		Aval :
29		
		Amont :
	23	
		Aval :
28-27		
26		Cheilly les Maranges, amarrage sur ponton deux/trois bateaux
25		
24,5		Santenay amarrage, prévoir piquets car bollards en nombre insuffisants
20,5		Chagny amarrage
19		Accostage et amarrage possible dans la tranchée en aval du port
18		
		Amont :
	24	(1)
		Aval :
		Amont :
	25	(1)
		Aval :
17		
		Amont :
	26	
		Aval :
		Amont :
	27	(1)

ASSOCIATION NATIONALE des PLAISANCIERS en EAUX INTERIEURES

Association créée en 1985 & régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

www.anpei.org

PK	Ecluse/Bief	Observations (*): équipement des écluses, des zones d'attente aval et amont, présence d'accostage/amarrage libre dans les biefs
		Aval :
16		Rully amarrage
		Amont :
	28	(1)
		Aval :
		Amont :
	29	
		Aval :
15		
		Amont :
	30	
		Aval :
14		
		Amont :
	31	
		Aval :
13-12		
		Amont :
	32	(1)
		Aval :
11-10		
		Amont :
	33	
		Aval :
9		
		Amont :
	34	
		Aval :
8		Fragnes halte payante
8		En aval de la halte accostage possible
7-5		
6		Embranchement ancien canal interdit
5-4		
		Amont :
	34b	
		Aval :
3		